

Wiltz, le 11 juillet 2025

**AVIS**

Conformément à l'article 6 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale que la demande de **modification non-substantielle** de l'arrêté n°1/18/0443 a été présentée au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (Administration de l'environnement), en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

Etablissement/Requérant : IVC Luxembourg  
Objet : modification des installations (1/18/0443)  
Emplacement : 26, route de Winseler à Wiltz

La Bourgmestre,



La Secrétaire,

